

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GOVEN****SEANCE DU 16/10/2023****DATE DE CONVOCATION : 10/10/2023****CONSEILLERS EN EXERCICE : 27**

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Nathalie BERTHO, Laurent KERIVEL, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Nathalie DREAN, Ronan GUIBERT, Mickaël TANGUY, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Karine CHEVALIER, Christophe LERAY, Géraldine TRONCA, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN.

PROCURATION(S) : Patricia PERSAIS donne pouvoir à Nathalie BLOMMAERT, Olivier TORTELIER à Ronan GUIBERT, Loïc HERVOIR à Laurent KERIVEL, Marie-Hélène AUBREE à Nathalie DREAN, Gwenaëlle FAURE à Karine CHEVALIER, Nicolas ELLEOUEU à Nathalie BERTHO

ABSENT(S) : Aurélie SAULNIER (excusée), Florence GOURMELEN (excusée), Fabrice GAUBERT (excusé), Magali POISSON-VANNIER (excusée)

SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie BERTHO

**Ressources humaines 2023.10.011
SUPPRESSION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE A 12,5/35e SUITE A DEPART EN RETRAITE**

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 modifiée et la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 modifiée portant réforme des retraites,
Vu le décret n° 91-198 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu la demande d'un agent sollicitant son admission à la retraite à compter du 01/09/2023,
Vu le tableau des emplois,
Vu l'arrêté municipal n°2023.147 du 12/07/2023 de mise à la retraite de l'agent à compter du 1^{er} septembre 2023,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 22/09/2023,
Considérant que les missions du poste ont été réparties sur 2 autres postes de la collectivité,
Il est proposé la suppression de l'emploi permanent suivant :
- 1 agent au service enfance à temps non complet, (12,5/35^e) au grade d'adjoint technique à compter du 01/11/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE la proposition ci-dessus exposée, et DECIDE de supprimer l'emploi permanent suivant :
1 agent au service enfance à temps non complet (12,5/35^e), au grade d'adjoint technique, à compter du 01/11/2023,
- DECIDE de modifier le tableau des emplois.

Le Maire, Norbert SAULNIER



Le/La secrétaire de séance,



Certifié exécutoire
Mis en ligne le 31/10/2023
Le Maire Norbert Saulnier

